



Confédération : Démissions des conseillers fédéraux Une commission des Etats veut les empêcher avant les élections

(ats, 12.2.02) La commission des institutions politiques du Conseil des Etats souhaite empêcher les démissions tactiques de conseillers fédéraux. Elle veut instaurer un délai d'un an avant les élections fédérales durant lequel il ne pourrait pas y avoir de vacance au sein du gouvernement. Cette innovation a été adoptée par 7 voix sans opposition et 5 absentions, a indiqué le président de la commission Franz Wicki (PDC/LU) devant la presse. A l'avenir, l'Assemblée fédérale ne pourrait plus remplacer un conseiller fédéral après la session d'hiver précédant les élections de l'automne suivant.

Concrètement, le dernier délai autorisé pour démissionner se situerait vers la mi-novembre, selon M. Wicki. Ensuite seuls seraient remplacés les conseillers fédéraux qui décèdent ou qui se retirent pour des raisons graves, comme la maladie. Il appartiendrait au Parlement de décider si les motifs invoqués sont justifiés.

Bouleversement

Cette nouveauté modifierait considérablement la vie politique suisse. Plusieurs conseillers fédéraux - Arnold Koller et Flavio Cotti en 1999, Otto Stich en 1995 - ont démissionné quelques mois avant les élections fédérales. Généralement, les partis tirent profit de ces retraits pour occuper la scène médiatique.

Kaspar Villiger et Ruth Dreifuss, dont le départ est attendu avant les élections d'octobre 2003, ne seraient pas concernés par la nouvelle réglementation. La commission souhaite l'inscrire dans la loi sur le Parlement, sur laquelle le Conseil des Etats se penchera en mars et qui n'entrera pas en vigueur avant quelques années.

Par 6 voix contre 5, elle a par ailleurs refusé de faire élire le Conseil fédéral en bloc, comme le proposait une minorité, et a opté pour le statu quo: sept élections successives. Cette pratique est plus transparente, selon M. Wicki.

Informations:

Martin Graf

Secrétaire des commissions des institutions politiques

E-mail: martin.graf@pd.admin.ch